

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 6 mai 2003

<p>1°) Informations diverses</p>	<p>Présents : 9 sur 11 : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent, AMIEL Florence, GALIN Jean-Pierre, MAURETTE Jean-François. Absents excusés : PENATO Frédérique, CHARRUE Gaëlle</p> <ul style="list-style-type: none">• Visite du site de la route de La Trappe avec le RTM, projet de sécurisation : aura lieu le mardi 20 mai à 9 heures. SOUQUET PJ, GALIN J.P et MAURETTE J.F y assisteront. Objectif : Diminuer le coût du projet• Visite des membres du club Ariège investissement : Jeudi 15 mai à 16 heures. L'accueil sera pris en charge par les Adjoints et J BERTHOUMIEUX.• Assainissement : réunion de chantier le 14 mai à 9 heures 30 avec les entreprises sélectionnées et la DDAF. Résultat de la délibération de la commission d'appel d'offres : ce sont les entreprises MALET pour le lot N°1 (14 656,80 €HT) et VIDEO INJECTION pour le lot N°2 (7 720 €HT) qui ont été choisies. Le total du programme de réhabilitation du réseau s'élèvera à 22 376,80 €HT pour un dossier prévisionnel qui avait été estimé à 24 270 HT.• Procès verbal de Bornage avec la famille GALIN Rolland pour la parcelle A-781 : Approuvé (9 pour). A cette occasion le Conseil Municipal souhaite (7 pour, 2 abstentions) faire appliquer un plan d'alignement sur ce début de chemin communal pour faciliter le passage des véhicules (inscription au PLU).• Convention à passer avec France Télécom : Les prestations de cette entreprise publiques deviennent payantes sans prise en charge par le Syndicat des collectivités électrifiées avec qui des discussions sont en cours. Le Maire signale que la commune ne peut attendre un accord entre ces deux organismes pour terminer les travaux de la place de la Mairie (enfouissement des réseaux). Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec France Télécom pour la réalisation des travaux sur le réseau téléphonique.• Emploi saisonnier : Comme chaque année Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'embauche d'un deuxième agent technique à compter du 5 mai 2003, pour 6 mois, à l'indice majoré 271 : Adopté à l'unanimité.
<p>2°) Pôle Touristique du Haut Couserans</p>	<p>Rappel : dans le cadre du Comité de Massif Pyrénéen l'Etat, la Région et le Département proposent des mesures incitatives dites « de Pôles Touristiques Ariégeois » autour de certaines stations de ski pour pérenniser ces sites, diversifier et organiser l'offre touristique. Une étude préalable a identifié 2 pôles : Le COUSERANS, les VALLEES D'AX. Un troisième est à l'étude : Le PAYS D'OLMES</p> <p>Pour le Couserans, le noyau du pôle sera GUZET-AULUS avec un périmètre comprenant les trois cantons de montagne (OUST, MASSAT, CASTILLON) et une « porte d'entrée » située à SAINT LIZIER.</p> <p>Le programme du Pôle du Couserans se décline en 4 axes :</p> <p>Axe 1 = Consolider et sécuriser les sites majeurs AULUS-GUZET Axe 2 = Favoriser la « consommation » du territoire par des aménagements caractérisés Axe 3 = Promouvoir une nouvelle organisation du management de l'économie touristique Axe 4 = Améliorer l'hébergement</p> <p>Chaque axe se décline en mesures et fiches d'action qui sont autant de programmes d'investissement ou de fonctionnement.</p> <p>L'une des actions, en amont, consistera à recruter un Chef de Projet de Pôle Touristique pour manager l'ensemble des actions et simplifier l'interface entre tous les acteurs.</p> <p>Dossiers présentés par la Communauté des Communes et concernant Aulus :</p> <ul style="list-style-type: none">- action 1 : étude marketing de diversification et programmation des extensions Du complexe thermal

	<ul style="list-style-type: none"> - action 2 : expertise financière et juridique du projet d'extension - action 3 : création des pavillons et aménagements connexes (selon études précédentes). - Action 4 : étude hydro-géologique et étude d'ingénierie réseaux <p>Dossiers présentés par la commune pour lesquels une délibération est à prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2003 -extension et modernisation du Village de Vacances « Le Couledous » pour 367 107 €HT comprenant la réfection des chalets existants, des bornes du camping, la création de 6 chalets complémentaires, la réorganisation de l'accueil, la mise en place d'équipements d'animation : Adopté à l'unanimité - 2003- embellissement du village en 3 tranches s'étalant de 2003 à 2006 avec une première opération en 2003 de 28 600 €concernant l'entrée du village (trottoirs) : Adopté à l'unanimité - 2003- la restauration du petit patrimoine de montagne (village d'estives de coumebière, cabanes sur les 3 vallées, vestiges miniers) pour un total de 201 770 €HT en 3 tranches dont la première en 2003 pour 27 520 €HT. Adopté à l'unanimité <p>Autres dossiers présentés par la commune pour une réalisation 2004 ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une nouvelle salle d'animation si l'extension des Thermes se fait sur la Maison du Temps Libre actuelle. - Sécurisation de la route du Col d'Agnes en liaison avec la communauté des Communes de Massat pour accès au site de ski nordique de l'étang de l'Hers. <p>Station de Guzet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parmi les dossiers présentés sur Guzet par le Syndicat Mixte (études de diversification des produits Hiver, Télésiège du Freychet, Télésiège du Fouillet (si accord UTN), nouveau bâtiment d'accueil etc.. L'accord est demandé par le SY Mixte de Guzet pour les travaux du Freychet sur l'épaule Est dont la piste effleure le territoire d'Aulus sur la parcelle section B N° 2259 : Accord du Conseil pour la réalisation des travaux dans le secteur (unanimité) qui précise qu'il faudra aussi l'accord de la Commune d'Ercé propriétaire privé de cette parcelle.
<p>3°) PLU</p>	<p>La phase de concertation est prolongée pour permettre aux résidents secondaires et aux colonies de vacances dont les directions sont sur Toulouse ou Paris de faire part de leur remarques.</p> <p>La commission « Urbanisme » s'est déjà réuni pour tirer un premier bilan et proposer au Conseil Municipal les demandes des administrés qui lui semblaient recevables. Le Conseil approuve, après débat et modifications apportées, l'ensemble des propositions à faire au cabinet d'étude et à la DDE. Un courrier sera adressé aux intéressés pour les informer de la prise en compte ou non de leurs observations et souhaits.</p> <p>Le dossier définitif sera arrêté fin juin début juillet pour une mise à l'enquête publique et la consultation des services de l'état.</p> <p>Afin de répondre aux attentes de la DDASS sur les investissements à faire pour sécuriser la distribution d'eau potable du Village et du col de La Trape, le Conseil mandate Monsieur le Maire pour qu'il entreprenne les démarches pour une étude globale, qualitative et quantitative, élaborée soit par le SEDEA soit par un cabinet privé.</p>
<p>4°) Agriculture – demande de convention d'exploitation.</p>	<p>Monsieur le Maire présente la demande d'un nouvel agriculteur qui souhaite exploiter des terrains communaux dans les secteurs escarpés de Maoupas (N°214 ET 217), Carbouchou (N° 392), Coumatouo (1291,1322,1323), Ségélas (1370 1371), et de petites parcelles de Camésa (614), Ribos (1513), Esplas (1597, 1636) et la Mouline(1702). Accord de principe du Conseil pour 1 €symbolique (à l'unanimité).</p>
<p>5°) Programme d'investissements 2003 –Point sur les travaux et dossiers de subvention.</p>	<p>a) Assainissement : La commission d'appel d'offres a choisi les entreprises Malet et Vidéo-Injection pour la réhabilitation du réseau. Le montant des travaux sera de 26 200 € HT, maîtrise d'œuvre par la DDAF comprise. La subvention du département est de 8 484,45 €et une subvention complémentaire a été demandée à l'Agence de Bassin Adour-Garonne. Cette opération s'ajoute à l'extension réalisée chemin du Moulin (16 707 €HT avec subvention du département de 5 847 €et participation d'un administré concerné)</p>

b) Trottoirs à l'entrée du village et travaux divers de voirie et réseaux : Les travaux seront réalisés en 2003 sur la base d'un devis de 28 600 €HT et une subvention espérée de 60% minimum dans le cadre du pôle touristique ou du Pays Couserans. **Vote à l'unanimité**
A cette occasion les représentants de la SCI de l'ancien hôtel Georges proposent un plan d'aménagement face à leur habitation avec partage des frais selon périmètre public ou privé. La part communale s'élèvera à 5 745,58 €TTC : **Adopté** à l'unanimité des participants aux votes (8 sur 8).

c) Complément voirie et réseaux : Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès du Ministère de l'Intérieur sur la base de 18 431,70 €HT de travaux pour une demande de subvention à hauteur de 7 622 €. Ces travaux concerneront, entre autres, la réfection du chemin de la Cascade d'Ars, la réalisation d'une aire pour camping-cars au Ban de Débas, d'un terrain de football à la gare, la remise en état du terrain de camping après les travaux d'assainissement. **Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour déposer ce dossier (vote : unanimité des présents)**

d) Place le Mairie : Les travaux se déroulent normalement, G Charrue est chargée de demander des devis pour le fleurissement de la place et de tout le village

d) Ancienne gare et église : Le devis des travaux de rénovation de la toiture de l'ancienne gare s'élève à 11 190 €HT et ceux du pluvial de l'église à 5 888 €HT (7042 €TTC). Le conseil mandate Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département (dans le cadre du **FDAL**) soit une subvention demandée de **8 000 €** pour un montant total des travaux de **17 078 €HT** (18 848 €TTC) : **Adopté** à l'unanimité des présents

e) Bibliothèque et espace multimédia : Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour déposer deux dossiers :

1°) vers la Région une demande de subvention dans le cadre du fond d'entraide régional (**FRI**) de 7 000 €TTC pour un montant de travaux 21 789 €HT qui concerne le hall d'exposition et l'Espace Public Numérique.

2°) vers le département une demande de subvention pour le déplacement de **la bibliothèque** et son réaménagement dans l'espace Multimédia d'un montant de 13 024 €pour des travaux s'élevant à 31 200 €HT.

Vote à l'unanimité des présents.

Afin de réaliser ces différents programmes d'investissements inscrits au budget primitif 2003 (hormis la place de la Mairie déjà financée), dont le montant total est à réajuster en fonction des dernières factures ou devis reçus, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 105 000 €pour un montant total de travaux de 157 440 €TTC

Opérations	Coût € TTC	Subventions	Organisme
Assainissement	43 377	14 342	Dépt (assainissement)
Divers réseaux et voirie	114 063	7 622	Ministère intérieur
		16 826	Etat - DGE 2003
		13 650	Pôle/Pays (escomptée)
		105 000	Emprunt
Total dépenses	157 440	157 440	Total recettes

Après consultation de trois organismes bancaires, c'est l'offre de la Banque Populaire, à un taux révisable de 2,189 %, sur 20 ans, qui est proposé.

Adopté à l'unanimité.

7°) Emprunt à réaliser

8°) Questions diverses

Proposition d'un particulier pour l'achat des poutres en pierre du moulin (sous-sol), qui ne servent plus. Décision : Affichage à la Mairie pour vérifier qu'il n'y a pas d'autres acquéreurs ou des oppositions de principe.

Proposition de vente pour le franc symbolique par un particulier d'un petit terrain pour réaliser un parking pour les personnes âgées se rendant à l'église. Avis favorable du Conseil, dossier à approfondir.

